

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/009/2008 – ÉFAI

18 janvier 2008

AU 15/08 Peine de mort / Exécution imminente / Procès inéquitable

IRAN Amir Amrollahi (h), 17 ou 18 ans

Le mineur délinquant Amir Amrollahi risque d'être exécuté très prochainement pour un meurtre commis alors qu'il avait seize ans. L'ordonnance d'exécution a été approuvée par la Cour suprême et transmise à l'Unité d'application des peines, qui est chargée d'organiser les exécutions.

L'homicide dont Amir Amrollahi est accusé a eu lieu en novembre 2006, lors d'une bagarre avec un autre garçon qui a reçu un coup de couteau mortel. D'après son avocat, qui a repris cette affaire très récemment, Amir Amrollahi a poignardé l'autre garçon à la poitrine parce qu'il pensait que celui-ci allait l'attaquer. Il a ensuite paniqué, puis a pris la fuite. D'après des témoins oculaires, au moins trente minutes se sont écoulées avant que les secours n'arrivent : après un tel délai, la blessure s'est révélée fatale.

Issu d'une famille modeste, Amir Amrollahi n'a pas été en mesure de payer des avocats compétents pour le défendre lors de son procès. D'après un avocat qui vient de reprendre le dossier, le tribunal n'a jamais été informé que l'homicide n'était pas intentionnel, ou que l'accusé s'était vu prescrire de fortes doses de sédatifs en prison, lorsqu'il attendait de passer en jugement. De plus, son état de santé mentale lors des faits n'a pas été examiné comme il se devait.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le droit international interdit catégoriquement l'application de la peine capitale à des personnes reconnues coupables de crimes commis alors qu'elles avaient moins de dix-huit ans. En tant que partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Iran s'est engagé à ne pas exécuter de mineurs délinquants. Pourtant, depuis 1990, les autorités de ce pays ont ôté la vie à 30 mineurs délinquants au moins – dont six au moins en 2007. Quarante-six mineurs délinquants se trouvent aujourd'hui sous le coup d'une condamnation à mort en Iran. Ce nombre pourrait même être plus élevé car selon certaines informations, au moins 15 mineurs délinquants de nationalité afghane pourraient avoir été condamnés à mort.

Pour en savoir plus sur les préoccupations d'Amnesty International relatives aux exécutions de mineurs délinquants en Iran, veuillez consulter le document intitulé : *Iran. The last executioner of children* (MDE 13/059/2007, juin 2007, disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/engmde130592007>).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à empêcher immédiatement cette exécution ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait que ce jeune homme a été condamné à mort pour un crime commis alors qu'il avait moins de dix-huit ans ;
- demandez aux autorités de commuer la peine capitale prononcée contre lui ;
- rappelez aux autorités que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention relative aux droits de l'enfant, deux traités auxquels l'Iran est partie, interdisent le recours à la peine capitale contre les personnes qui étaient âgées de moins de dix-huit ans au moment des faits qui leur sont reprochés ;
- dites qu'Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais qu'elle est opposée à la peine de mort en toutes circonstances.

APPELS À :

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi
Ministry of Justice, Panzdah Khordad (Ark) Square,
Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : info@dadgostary-tehran.ir (dans le champ réservé à l'objet,
veuillez écrire : « FAO Ayatollah Shahroudi »)

Fax : +98 21 3390 4986 (Merci de vous montrer persévérant. Si une personne décroche,
veuillez dire : « fax please »)

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur,

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street - Shahid Keshvar Doust Street
Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : info@leader.ir

Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,

COPIES À :

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad
The Presidency
Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection
Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : + 98 21 6 649 5880

Courriers électroniques : dr-ahmadinejad@president.ir
ou *via* son site internet <http://www.president.ir/email/>

Chef du Comité des droits humains au sein du pouvoir judiciaire :

His Excellency Mohammad Javad Larijani
C/o Office of the Deputy for International Affairs
Ministry of Justice,
Ministry of Justice Building, Panzdah-Khordad (Ark) Square,
Téhéran, République islamique d'Iran
Fax : + 98 21 5 537 8827 (Merci de vous montrer persévérant)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.